

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 11 JUILLET 2023**

L'An Deux Mille Vingt-trois, le Mardi Onze du mois de Juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Louis ANDRE – Mme Rebecca BELLEVAL – M. Emmerly BEAUPERTHUY – Mme France-Enna URBINO – M. Michel HOTIN – Mmes Marie-Renée ADELAÏDE – Marguerite MURAT – Sylvia HENRY – Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – MM. Jimmy DAMO – Jules FRAIR – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mme Wennie MOLIA – M. Lucas ALBERI – Mme Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Patrice PIERRE-JUSTIN.

ETAIENT ABSENTS : Mmes Mégane BOURGUIGNON (excusée ; pouvoir donné à Mme Mévice VERITE) – Nanouchka LOUIS (excusée ; pouvoir donné à Mme Nina PAULON) – MM. Sébastien THOMAS (excusé ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – Teddy BARBIN – Mme Elodie CLARAC (excusée ; pouvoir donné à Mme Marie-Renée ADELAÏDE) – MM. Marcellin ZAMI (excusé ; pouvoir donné à Mme Sylvia HENRY) – Josy LAQUITAINE (excusé ; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – David LUTIN (excusé ; pouvoir donné à Mme Liliane MONTOUT) – Mmes Nadia CELINI – Maguy BORDELAIS – Jocelyne VIROLAN (excusée ; pouvoir donné à Mme Marguerite MURAT) – Ghylaine JEANNE.

.....
Date d'envoi de la convocation : 05 Juillet 2023

Date d'affichage : 05 Juillet 2023

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 23

Absents : 12

Procurations : 8

Appelés à voter : 31

Président de séance : Monsieur Cédric CORNET

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : Madame Rebecca BELLEVAL
.....

**FIXATION DES TARIFS
PLAFONDS POUR LES
ACTIVITES REALISEES
DANS LE CADRE DE LA REGIE
PRINCIPALE DE LA VILLE**

CM-2023-6S-DCG-52

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R.1617-1 à R.1617-18 relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu la délibération n° INCM-2020-1S-DAG-05 du 5 Juillet 2020, portant délégation au maire en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et l'autorisant notamment à créer les régies communales ;

Vu la délibération en date du 7 juin 2022, portant abrogation de la délibération n°CM-2018-4S-DCG-53 du 25 septembre 2018 relative aux opérations d'avances et de recettes de la ville ;

Vu la délibération portant abrogation de la délibération en date du 7 juin 2022 relative aux opérations d'avances et de recettes ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 12/06/2023 ;

Considérant la nécessité de garantir le paiement des menues dépenses de la ville et l'encaissement des recettes ;

Considérant la nécessité de fixer les tarifs plafonds pour les activités gérées par la régie principale, en application de la délibération du 5 juillet 2020, déléguant cette compétence au Maire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A la majorité des voix exprimées par : 15 voix « pour » ; 1 voix « contre » ; 6 abstentions ; 9 non votants

DÉCIDE

Article 1 : D'autoriser le Maire à fixer les tarifs plafonds pour les activités gérées par la régie principale et qui seront appliqués sur son territoire dans les limites mentionnées ci-dessous :

PÔLE EDUCATION RESTAURATION COLLECTIVE

Restauration scolaire

TARIFICATION	Plafond
TRANCHE DU QUOTIENT FAMILIAL	Journalier
0 à 420 €	5,30€
421 à 841 €	5,30€
842 à 1262 €	5,30€
1263 à 1683 €	5,30€
1684 à 2104 €	5,30
2105 à 2525 €	5,30€
2526 à 2946 €	5,30€
2947 à 3367 €	5,30€

3368 à 3788 €	5,30€
3789 à 4209 €	5,30€
4210 à 4630 €	5,30€
4631 à 5051 €	5,30€
5052 à 5472 €	5,30€
5473 à 5893 €	5,30€
5894 € et +	5,30

Garderie

TARIFICATION	Plafond
TRANCHES DU QUOTIENT FAMILIAL	Journalier
0 à 420 €	5,94 €
421 à 841 €	5,94 €
842 à 1262 €	5,94 €
1263 à 1683 €	5,94 €
1684 à 2104 €	5,94 €
2105 à 2525 €	5,94 €
2526 à 2946 €	5,94 €
2947 à 3367 €	5,94 €
3368 à 3788 €	5,94 €
3789 à 4209 €	5,94 €
4210 à 4630 €	5,94 €
4631 à 5051 €	5,94 €

5052 à 5472 €	5,94 €
5473 à 5893 €	5,94 €
5894 € et +	5,94 €

Les activités de loisirs (ALSH)

TARIFICATION		
TRANCHES DU QUOTIENT FAMILIAL	Plafond	Plafond
	Journalier - Grandes vacances	Journalier - Petites vacances
0 à 420 €	28,10€	36,70€
421 à 841 €	28,10€	36,70€
842 à 1262 €	28,10€	36,70€
1263 à 1683 €	28,10€	36,70€
1684 à 2104 €	28,10€	36,70€
2105 à 2525 €	28,10€	36,70€
2526 à 2946 €	28,10€	36,70€
2947 à 3367 €	28,10€	36,70€
3368 à 3788 €	28,10€	36,70€
3789 à 4209 €	28,10€	36,70€
4210 à 4630 €	28,10€	36,70€

4631 à 5051 €	28,10€	36,70€
5052 à 5472 €	28,10€	36,70€
5473 à 5893 €	28,10€	36,70€
5894 € et +	28,10€	36,70€

Les activités de loisirs du mercredi

TARIFICATION	
TRANCHES DU QUOTIENT FAMILIAL	Plafond
	Journalier
0 à 420 €	18,66€
421 à 841 €	18,66€
842 à 1262 €	18,66€
1263 à 1683 €	18,66€
1684 à 2104 €	18,66€
2105 à 2525 €	18,66€
2526 à 2946 €	18,66€
2947 à 3367 €	18,66€
3368 à 3788 €	18,66€
3789 à 4209 €	18,66€
4210 à 4630 €	18,66€
4631 à 5051 €	18,66€
5052 à 5472 €	18,66€
5473 à 5893 €	18,66€
5894 € et +	18,66€

Le transport scolaire

<u>Etablissements</u>	<u>Commune</u>	<u>Circuits</u>	<u>Plafond</u>
BEL AIR	BAIE-MAHAULT	A7	75 €
DROIT DE L'HOMME	PETIT-BOURG	A7	75 €
BERTÈNE JUMINER	LAMENTIN	A9	75 €
FAUSTIN FLERET	MORNE A L'EAU	A4	84 €
GERTY ARCHIMÈDE	MORNE A L'EAU	A3	84 €
LOUIS DELGRES	MOULE	A5	84 €
NORD GRANDE TERRE	PORT LOUIS	A6	84 €
PAUL LACAVE	CAPESTERRE	A8	87 €
RAOUL GEORGES NICOLO	BASSE-TERRE	non défini	87 €
PROVIDENCE	ABYMES	non défini	84 €

Autres prestations

Prestations	Plafond
Repas enseignants	21 € / jour
Vente de repas aux associations et autres établissements	15€ / jour
Vente de repas aux enfants non-inscrits aux activités	5,30€ / jour
Crèche municipale	Tarif de la Caisse Nationale d'Allocation Familiale

DIRECTION ACCUEIL DES SERVICES À LA POPULATION

Activités funéraires

Nature	Plafond
Concession au m ²	600 € pour 15 ans 1050 € pour 30 ans
Redevance forfaitaire d'occupation du caveau communal	210 €
Droit de vacation	25 €
Redevance de réduction/réunion de corps	30 €

DIRECTION DES SPORTS

Activités classiques (Natation, Voile, Kayak, Aquagym, sauvetage sportif, remise en forme, street workout)

Plafond

	RÉSIDENTS		NON RÉSIDENTS	
	Enfants	Adultes	Enfants	Adultes
Cotisation Trimestrielle	90 €	150 €	120 €	180 €
Cotisation Mensuelle	45€	60 €	75 €	90 €

Une option est proposée pour le choix d'une activité nautique + la remise en forme:

- cotisation trimestrielle + 5 €
- cotisation mensuelle + 10 €

Tarifification applicable aux résidents du Gosier

A partir du 3^{ème} enfant : 15 € par enfant

Groupes (1 parent + 2 enfants minimum) :

Plafond

	Enfants	Adultes	Groupes
Cotisation Trimestrielle / personne	60 €	120 €	90 €
Cotisation Mensuelle /personne	30 €	60 €	45 €

La baignade surveillée

Plafond	150 € /heure pour un groupe de 50 enfants
---------	---

Activités spécifiques

Plafond

	RÉSIDENTS		NON RÉSIDENTS	
	Enfants	Adultes	Enfants	Adultes
Stages sportifs	30 €	60 €	90 €	180 €
Randonnées	15 €	15 €	15 €	15 €

Location des équipements sportifs

Désignation	Équipements ou activités	Associations de la Ville	Associations (hors du territoire communal) et Autres (Comité d'entreprise - Administrés-...)	Établissements scolaires hors du territoire communal
			Plafond	Plafond
Stade municipale	Terrain de football	Gratuit	300 € sans éclairage 600 € avec éclairage	30 € /heure

			(match de football)	
	Piste d'athlétisme	Gratuit	150 €/an	60 €/ heure
Autre stade	Terrain de proximité	Gratuit	150 € /match	60 € / match
Base nautique	Piscine	Gratuit	90 € / heure	90 € / heure
	Kayak	Gratuit	60 € /heure	60 € /heure
	Optimists	Gratuit	60€ / heure	60€ / heure
	Baignade surveillée	Gratuit	150 € / heure	
	Activités (occasionnelles)	-	15 € /heure	

TOUTES LES DIRECTIONS DE LA COLLECTIVITÉ

PASS MANIFESTATION	Plafond
Classique	30 €
bronze	150 €
Argent	300 €
Or	600 €

DIRECTION GÉNÉRALE

Reproduction de documents administratifs pour la communication publique :

Pour les tirages sur support papier (photocopies, impression de documents numériques ...)

Nature	Plafond
Par page de format A4 en impression noir et blanc	0,18€
Recto-verso de format A4 en en impression noir et blanc	0,20€

Accusé de réception en préfecture
971-219711132-20230711-CM20236SDCG52-DE
Date de réception préfecture : 24/07/2023

Par page de format A3 en impression noir et blanc	0,30€
Recto-verso de format A3 en impression noir et blanc	0,40€
Par page de format A4 en impression couleur	0,25€
Recto-verso de format A4 en impression couleur	0,35€
Par page de format A3 en impression couleur	0,50€
Recto-verso de format A3 en impression couleur	0,60€

Pour les envois en format dématérialisé, les tarifs de communication sont :

Nature	Plafond
Courriel	0,15 €/ page
Autres supports	0,15 €/ page + 1 €

Location de matériels et équipements (transport inclus le cas échéant)

Désignation	Tarifs résidents / Jour			Tarifs hors résidents	Caution
	Particulier et autres	Décès	Associations	Tarifs journaliers	
	Plafond	GRATUITE		Plafond	
Réfectoire	800€	Gratuit	Gratuit	1000€	1 000 €
Salle de réunion	500€	Gratuit	Gratuit	700€	1 000 €
Location de salle de classe (uniquement pour l'activité ALSH)	Activités de Loisirs Sans Hébergement				
	2400 €			2400 €	1000 €
Chaises	1,50 € l'unité	Gratuit	Gratuit	3,50€	350 €
Tables	5€ l'unité	Gratuit	Gratuit	12€	500 €
Barrières	6€ l'unité	Gratuit	Gratuit	12€	500 €

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Partenariats

Formules de partenariat	Plafond
Parrainage classique	1 000 €
Parrainage de bronze	5 000 €
Parrainage argent	15 000 €
Parrainage or	50 000,00 €
Parrainage diamant	100 000,00 €
Partenariat hors formules	5 000 000,00 €

Photothèque municipale

Usage	Plafond
Campagne promotionnelle commerciale politique	90 €
Propagande électorale	60 €
Action associative / Usage personnel / Personnes photographiées	45 €

DIRECTION DE LA LECTURE PUBLIQUE ET DE LA MÉDIATION NUMÉRIQUE

Activités de la Médiathèque

	-de 12 ans	12 ans et +	Étudiants	Chômeurs bénéficiaires de minima sociaux, retraités, handicapés	Familles	Touristes	Crèches ,A.L Associations
Participation	Plafond						
Résidents	Gratuit	36 €	Gratuit	Gratuit	69 €	55 €	Gratuit

Non-Résidents	24 €	60 €	45 €	45 €	90 €	Tarifs non-résidents + caution de 80,00 €	60 €/ personne
---------------	------	------	------	------	------	---	----------------

Activités culturelles

Plafond

	-de 12 ans	12 ans et +	Étudiants	Chômeurs bénéficiaires de minima sociaux, retraités, handicapés	Familles	Crèches ,A.L Associations
Participation	Plafond					
Résidents	Gratuit	entre 4 et 60 €	Gratuit	Gratuit	entre 60 € et 150 €	Gratuit
Non-Résidents	30 €	60 €	45 €	45 €	90 €	60 € / personne

PASS MANIFESTATION	Plafond
Classique	30 €
bronze	150 €
Argent	300 €
Or	600 €

DIRECTION CULTURE PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE

Activités de la direction

PASS MANIFESTATION	Plafond
Classique	30 €
bronze	150 €

PASS MANIFESTATION	Plafond
Classique	30 €
Argent	300 €
Or	600 €

DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Activités de la direction

PASS MANIFESTATION	Plafond
Classique	30 €
bronze	150 €
Argent	300 €
Or	600 €

Droits de places
Emplacements carbets

Tarif plafond

60€ par mois, pour une présence du lundi au vendredi.

15 € par jour, à verser par les occupants le week-end.

Occupation du domaine public communal

OCCUPATION	UNITÉ	Part fixe		Part variable
		TARIF JOURNALIER - VILLE - Plafond	FONCIER / J*	CHIFFRE D'AFFAIRES **
Stationnement de bennes/conteneurs	Benne	45,00 €	0,10 €	
Cabine de chantier modulaire - de 10M2	M2	45,00 €	0,10 €	

Cabane de chantier modulaire si + de 10M2	M2	36,00 €	0,10 €	
Dépôt de matériaux	M2	1,20 €	0,10 €	
Clôture /palissade	M2	3,00 €	0,10 €	
Echafaudage	J	60,00 €	0,10 €	
Toute autre Installation au M2	M2	3,00 €	0,10 €	
Grue / Nacelles - moins de 10 jours	Unité	60,00 €	0,10 €	
Grue / Nacelles + de 10 jours	Unité	45,00 €	0,10 €	
Chapiteaux, tente privée	M2	4,50 €	0,10 €	
Canalisation s/terrains (eau, électricité, gaz)	M linéaire	90,00 €	0,00 €	
AMBULANTS par emplacement	J	60,00 €	0,10 €	2,5%
AMBULANTS par emplacement (intérieur des terres)	J	60,00 €	0,07 €	2,5%

*Le tarif foncier appliqué est de 36 euros pour le centre-ville et 24 € sur le reste du territoire communal

**La redevance sur le chiffre d'affaires s'applique uniquement aux activités économiques

OCCUPATION	UNITÉ	Part fixe		Part variable
		TARIF JOURNALIER - VILLE - Plafond	FONCIER / J *	CHIFFRE D'AFFAIRES **
Tournage / prises de vue (CA < 10000€)	J	450,00 €	0,10 €	
Tournage / prises de vue (au-delà de 10000€ de CA)	J	600,00 €	0,10 €	2,5%
Terrasses ouvertes	M2	3,00 €	0,00 €	2,5%

Terrasses couvertes	M2	3,00 €	0,00 €	2,5%
Bar	M2	3,00 €	0,10 €	2,5%
Activité associative payante	J	30,00 €	0,10 €	
Activité associative non payante	J	0,00 €	0,00 €	
Forains et manèges	J	750,00 €	0,10 €	5%
Manifestations culturelles ou sportives	J	450,00 €	0,10 €	5%
Cabine de bain	Cabine	3,00 €	0,10 €	
Parasol	Parasol	3,00 €	0,10 €	
Autres Matériel de plage	Unité	6,00 €	0,10 €	
Local de stockage	M2	3,00 €	0,10 €	
Transats	Transats	3,00 €	0,10 €	
Pailletes en bois	Pailletes	3,00 €	0,10 €	
Club de plage	J	60€		

*Le tarif foncier appliqué sera de 36 euros pour le centre-ville et 24€ sur le reste du territoire communal

OCCUPATION	UNITÉ	Part fixe		Part variable
		TARIF JOURNALIER - VILLE - Plafond	FONCIER / J*	CHIFFRE D'AFFAIRES**
Etalages	J	30,00 €	0,10 €	
Petits marchands	J	15,00 €	0,10 €	
Toute autre installation au Mètre linéaire	M. linéaire	60,00 €		
Toute autre installation à l'unité	M2	3,00 €		

*Le tarif foncier appliqué sera de 36 euros pour le centre-ville et 24€ sur le reste du territoire communal.

* le tarif minimum s'applique aux structures ayant leurs sièges sociaux sur le territoire communal

* le tarif maximum s'applique aux structures ayant leurs sièges sociaux en dehors du territoire communal

*La redevance sur le chiffre d'affaires s'applique uniquement aux activités économiques

Tableau des récompenses (hors partenariats) (candidates de l'élection de miss Gosier

Récompenses	Plafond
Miss Gosier	900 €
1ère dauphine	600 €
2ème dauphine	300 €
Autres participantes	150 €

Les récompenses afférentes à d'autres concours organisés dans le cadre des fêtes publiques, et ou des autres manifestations de la Ville conformément au procès-verbal de délibération du jury intervenant dans le cadre des enveloppes ci-après :

Récompenses	Plafond
1er prix	600 €
2ème prix	450 €
3ème prix	300 €
4ème prix	150 €

Article 2 : D'autoriser le Conseil Municipal à signer tout acte relatif à cette affaire.

Article 3 : Le Maire de la ville du Gosier et le comptable public assignataire du service de gestion comptable de la Riviera du Levant sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

Et publication ou notification
le 25 JUL. 2023

Fait et délibéré à Gosier, le 11 juillet 2023

Pour extrait certifié conforme



La secrétaire de séance



Rebecca BELLEVAL -